

Tribunes parues dans le Côté Croissy n°87 (Février/Mars 2018)



Projet de Territoire de la CASGBS : qui connaît ?

Le 7 décembre 2017, le conseil communautaire de la CASGBS (Communauté d'Agglomération de Saint Germain - Boucle de Seine), approuvait son Projet de Territoire.

D'après la DATAR (2001) « Le Projet de Territoire est un projet de développement reposant sur un diagnostic partagé par l'ensemble des forces vives du territoire en cause. » Pour cela, la loi Voynet impose d'associer les acteurs du territoire à la démarche à travers un « Conseil de Développement » constitué de membres bénévoles issus de la société civile. L'existence de ce Conseil de Développement est rappelée et confirmée par la loi NOTRe, du 7 août 2015 (article 8, paragraphe 4)

Force est de constater qu'au niveau de notre communauté d'agglomération il n'existe pas de Conseil de Développement qui puisse être sollicité. En conséquence, le Projet de Territoire n'est que le résultat de réflexions et d'échanges entre élus communautaires, sur la base d'un diagnostic confié à un bureau d'étude.

Indépendamment des remarques que l'on peut faire sur le contenu de ce projet (et elles sont nombreuses), c'est, en amont de la démarche, le manque de concertation qui est flagrant. Il n'y a eu aucune instance pour faire remonter les attentes et les besoins, ni la vision citoyenne sur l'ensemble de l'agglomération. Et qu'en est-il de la qualité de vie, de la cohésion sociale, des problèmes d'habitat, de transports, de formation, de l'emploi et du chômage, de la pollution et de la préservation des espaces, du climat, de la santé, de la transition énergétique etc...

Le seul semblant de concertation a consisté à transmettre le document au Cadeb (Collectif d'Associations pour la Défense de l'Environnement de Saint Germain - Boucle de Seine) quelque temps avant sa présentation au conseil communautaire. En peu de temps, le collectif a fait des propositions pertinentes qui n'ont pas été prises en compte !

Quand il est écrit que la vision de la CASGBS est une intercommunalité respectueuse de l'identité et de l'autonomie des communes qui la composent, on est loin de la dynamique d'une véritable politique de territoire. Notre vision doit être globale au travers de documents structurants tels que le Schéma de Cohérence territoriale (SCOT) et le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI).

Qui, à Croissy, est au courant de l'existence de ce projet ? Aucune publicité n'a été faite pour le faire connaître et de plus il ne figure ni sur le site de la ville, ni sur le site de la CASGBS !

On ne peut que regretter ce fonctionnement opaque de nos élus communautaires, et leur manque de considération pour les citoyens, pourtant les premiers concernés !

Pour une réelle information, nous vous donnons accès au « Projet de territoire » de la CASGBS en allant visiter notre site : www.croissy-autrement.org.

Dominique Boisdé, Annie Claude Motron & Bertrand Mansard, élus de Croissy Autrement, avec la participation de Marie-Françoise Darras, ... et vous pouvez nous retrouver en allant sur notre site : www.croissy-autrement.org



La sécurité, un enjeu local aussi et surtout

"La peur n'évite pas le danger, le courage non plus". L'exigence de sécurité fait partie de nos attentes fondamentales en tant que citoyens. Et la protection est un sujet à la fois humain et technique, qui nécessite expertise, professionnalisme et investissements.

Figures rassurantes et familières de tous les événements publics à Croissy, les policiers municipaux en

sont devenus un des acteurs essentiels. Saviez-vous que, de toutes les forces de sécurité en France, la police municipale est celle qui consacre la plus grande proportion de son temps de travail à la présence sur le terrain ? Les policiers municipaux exercent un métier structuré, avec un rôle tout aussi important en matière de prévention. Par leurs actions, leurs contrôles ou leurs conseils, ils contribuent à rassurer.

C'est le juste et indispensable équilibre sécurité-liberté-responsabilité qui est en jeu, et la police municipale a vocation à le protéger.

Pour leur part, le maire et ses adjoints ont qualité d'Officiers de Police Judiciaire sous l'autorité du Procureur de la République et, année après année, les maires se voient confier des responsabilités toujours plus importantes en matière de sécurité. Ils sont devenus des acteurs majeurs de la politique de sécurité de notre pays, dans un contexte historique très particulier où la sécurité physique des personnes et des biens est gravement mise en cause et où de nouvelles natures de menaces sont apparues.

Croissy n'y échappe pas et l'équipe municipale recherche continuellement et met en œuvre de nouvelles solutions tant du côté de la prévention et de la protection contre les menaces, que de la recherche et de l'identification des malfaiteurs pour les mettre à disposition de la justice : la délégation de pouvoir votée par le conseil municipal en vue de la signature par le maire d'une convention de mise en commun de moyens avec la ville de Port Marly en est un des récents exemples.

Philippe Gouron

Date :
05 février 2018